RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 00112
Numéro SIREN : 972 501 126
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS BARBIE

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/045939

ETABLISSEMENTS BARBIÉ

Société par actions simplifiée
au capital de 45 734,71 €

Rue Yon Lug Espace A7
69310 PIERRE BENITE

972 501 126 RCS LYON
SIREN 972 501 126 00023

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, et le 20 novembre à 9 heures 30, à BEAUVALLON (Rhône), ZI les Platières, 100 rue des Métalliers – Chassagny,

la société DUCREUX MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 637 580 €, dont le siège est à BEAUVALLON (Rhône), ZI les Platières, 100 rue des Métalliers – Chassagny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 505 087 304, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pascal VINCENT,

Associée unique de la société ETABLISSEMENTS BARBIÉ, pour être propriétaire des 3 000 actions composant le capital de cette dernière,

I – A préalablement exposé et déclaré ce qui suit :

En sa qualité de Président non associé de la Société jusqu'au 30 juin 2023, Monsieur Laurent BARBIÉ a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023. Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé a été établi par la société DUCREUX MANAGEMENT en concertation avec Monsieur Laurent BARBIÉ.

L'associée unique a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

II – A pris les décisions figurant ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

.....

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement des commissaires aux comptes dont les mandats arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités ;
- Questions diverses.

.....

QUATRIEME DECISION

Les mandats de :

- ✓ Monsieur Marc PROST BOUCLE, Commissaire aux Comptes titulaire,

et de :

- ✓ Monsieur Jean-Luc PECH, Commissaire aux Comptes suppléant,

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'associée unique décide de ne pas renouveler leurs mandats.

Elle décide par ailleurs de nommer en remplacement :

- ✓ Monsieur Gabriel JACQUIER, demeurant à COLLONGES AU MONT D'OR (69660), 23, rue Pierre Termier, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- ✓ Madame Marion FEBVRE, demeurant à LYON 2ème, 14, Rue de la Charité, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

Monsieur Gabriel JACQUIER et Madame Marion FEBVRE ont fait savoir, par avance, chacun en ce qui le concerne, qu'ils acceptaient les fonctions qui viennent de leur être confiées et qu'il n'existait de leur chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à leur nomination.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.